CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Maréchal ferrant

1ère session 2017

centre d'information et d'orientation Montpellier Centre

Le(la) maréchal(e)-ferrant entretient et/ou améliore la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées. Il(elle) exerce son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval. Le travail du(de la) maréchal(e)-ferrant intègre de plus en plus des notions de biomécanique. Il(elle) donne également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.
Le(la) maréchal(e)-ferrant est un "homme(femme) de cheval". C'est aussi un(une) professionnel(le) amené(e) à communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels dont il(elle) est entouré(e), tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers…
Il confectionne, en accord avec le vétérinaire, les ferrures orthopédiques ou thérapeutiques et en assure la pose. Il est donc chargé de la préservation du fonctionnement physiologique du pied pour les chevaux, de pré, de course, ou de loisir.
Il se déplace d'écuries en écuries dans une camionnette toute équipée comprenant outils, four, seaux, tabliers.
Il s'agit d'un métier physique qui ne nécessite pas une grande force mais qui met le corps et en particulier le dos à l'épreuve, d'autant que les journées sont longues.
Avec de l'expérience et à condition de compléter sa formation, le maréchal ferrant peut se spécialiser en orthopédie équine, profession rare et recherchée.
Une bonne connaissance du comportement du cheval est indispensable dans tous les cas. La pratique de l'équitation, si elle n'est pas requise, constitue un avantage certain pour exercer le métier car elle prédispose à une meilleure approche du cheval.

Débouchés

Le(la) titulaire de la qualification peut travailler comme salarié(e) dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage.
Il(elle) travaille en général sous la responsabilité du chef d'entreprise. La responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le(la) supérieur(e) hiérarchique. La part d'autonomie varie selon l'expérience et les compétences acquises.
Il(elle) peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine).
Le(la) titulaire du CAPa peut aussi exercer à son propre compte. Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié(e) avant de gérer sa propre structure.

Accès à la Formation

Après une classe de 3ème

Programme

Matières	1ère année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire-Géographie	1h	1h
Informatique	1h	1h
Education socioculturelle	0h30	0h30
Education physique	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Biologie-Ecologie	1h	1h
Sciences économique, sociales et de gestion	2h	2h
Sciences et techniques des équipements	1h30	1h30
Zootechnie / Hippologie	2h	2h
Maréchalerie	6h	6h
Sciences et techniques professionnelles	1h30	1h30

Ces fiches ont été réalisées entre autres grâce aux sources suivantes : M.E.N.E.S.R, Rectorat de Montpellier, Onisep.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Enseignements professionnels

- **Entreprise et vie professionnelle :** fonctionnement d'une entreprise de maréchalerie, notions de contrat de travail, de statut, de protection sociale… (Sciences économiques, sociales et de gestion).
- **Bases scientifiques des techniques et pratiques de maréchalerie :** biologie, sciences physiques (caractéristiques des matériaux comme les métaux et les matières plastiques), hippologie générale (principales races équines, alimentation du cheval, anatomie du pied et pathologies chez le cheval, équilibre du corps…)
- **Techniques et pratiques professionnelles :** forgeage, soudure, ferrage, manipulation du cheval… maîtrise des techniques élémentaires de maréchalerie dans le respect des règles de sécurité et du bien-être du cheval.
- **Module d'approfondissement professionnel**

Examen

Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

Epreuve E4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

- Réaliser la pose d'une ferrure, coeff.4
- Réaliser le forgeage, coeff. 2

Epreuve E5: Réaliser des interventions d'aide à la personne

- Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval, coeff.2
- Réaliser l'entretien et le parage du pied, coeff. 3

Epreuve E6 : Réaliser des activités de vente

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier, coeff.1
- Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité, coeff.1

Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff. 1

Epreuve facultative (points >10, coeff. 2) : une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 10 candidats inscrits, 10présentés, 6 admis (soit 60.00% de réussite).
En 2014, dans l'académie de Montpellier : 8 candidats inscrits, 6 présentés, 6 admis (soit 100.00% de réussite).

Stage

La formation en milieu professionnel comprend un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité, dans une entreprise du secteur professionnel.
Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 8 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel qui met en oeuvre les techniques de maréchalerie et les opérations nécessaires pour intervenir sur les équidés.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique
- Brevet technique des métiers (BTM) Maréchal-ferrant

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Ou se former en Languedoc Roussillon

48 Marvejols
CFA Agricole de la Lozère A

48 Saint Chély d'Apcher
LEGTA – Site F. Rabelais

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e»
- Dossier « Le dico des métiers »
- Voie pro Les métiers du travail des métaux
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.

Ces fiches ont été réalisées entre autres grâce aux sources suivantes : M.E.N.E.S.R, Rectorat de Montpellier, Onisep.